

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 janvier 2023

**TIERS FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ETAT ET COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES - (N° 682)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par

M. Coulomme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'application de cette loi en lien avec la nécessité de mettre en œuvre des formations spécifiques en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics pour les agents de l'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les parlementaires du groupe LFI-NUPES demandent un rapport concernant la formation des agents de l'État en matière de rénovation thermique.

Nous considérons qu'il est urgent de faire face à la pénurie de main d'œuvre en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, et ce, faute d'offres et de formation. L'État doit se

---

doter de ces compétences majeures et indispensables pour les années à venir s'il souhaite assurer sa transition énergétique sans créer de dépendance néfaste aux entreprises privées qui ne manqueront pas de se saisir des opportunités que la manne financière de ce marché va représenter. Il est donc nécessaire de faire un état des lieux concret de la situation : qui peut être formé à ces fins parmi les agents de l'État ? dans quels délais ? avec quels objectifs raisonnables mais ambitieux ? Il est illusoire de penser que l'État se passera entièrement du privé dans la conduite de ces travaux d'envergure, mais il s'agit de les affronter au mieux et de la manière la plus autonome possible. Pour ce faire il est urgent de réfléchir à former des ouvriers qualifiés jusqu'aux ingénieurs au service de l'administration, avant de recourir tous azimuts, comme à la coutume aujourd'hui de ce Gouvernement, à des entreprises privées, dont on connaît les conséquences dramatiques à terme pour nos services publics.